



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Collège Alain Jacques d'Ailly-le-Haut-Clocher : une solution trouvée pour accueillir tous les élèves

Amiens, le mercredi 24 mars 2021

**Le collège Alain Jacques d'Ailly-le-Haut-Clocher sera accessible à tous les élèves à partir du 6 avril prochain. L'établissement retrouvera ainsi une capacité d'accueil permettant d'assurer l'ensemble des enseignements en présentiel, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.**

### Réhabilitation, restructuration et extension du collège

Depuis septembre 2018, le collège Alain Jacques, d'une capacité d'accueil de 450 élèves, fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation, de restructuration et d'extension, menés et financés par le Conseil départemental de la Somme. **Ces travaux, d'un montant global de 10 millions d'euros**, consistent en la réalisation d'une nouvelle demi-pension, d'un pôle administration / enseignants / CDI, et d'une restructuration complète du bâtiment existant pour y intégrer le pôle de vie scolaire et de nouvelles classes.

Afin que l'activité du collège puisse continuer durant le chantier, 4 salles de classes préfabriquées ont été installées dans la cour, réduisant ainsi la surface de celle-ci. Les contraintes de la crise sanitaire et l'application de son protocole ont entraîné la mise en place, par l'Éducation Nationale, d'un enseignement hybride avec 50% d'enseignement en distanciel depuis les dernières vacances de février.

### Une solution trouvée avec le concours de la commune d'Ailly-le-Haut-Clocher

La réunion qui s'est tenue hier en présence de Gilles Neuville, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Somme, Françoise Maille-Barbare, Vice-présidente du Département en charge des collèges et de la réussite scolaire, Jocelyne Martin, Conseillère départementale du canton de Rue, Antoine Berthe, Maire d'Ailly-le-Haut-Clocher, ainsi que les représentants du collège (Principale, parents d'élèves et enseignants) a permis d'entériner la **décision de déplacer les salles de classes préfabriquées sur une partie du terrain de sport** situé à proximité immédiate du collège.

Cette solution, permise par la commune d'Ailly-le-Haut-Clocher, propriétaire du terrain stabilisé, sera opérationnelle dès le 6 avril prochain. **Ces aménagements seront intégralement pris en charge par le Conseil départemental.**

Un périmètre de sécurité sera installé autour des classes préfabriquées. **Le collège retrouvera ainsi une capacité d'accueil permettant d'assurer l'ensemble des enseignements en présentiel**, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. La fin des travaux du collège est toujours prévue d'ici septembre 2022.

### CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - [e.devred@somme.fr](mailto:e.devred@somme.fr)

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

[somme.fr/presse](http://somme.fr/presse)

